

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de Besingrand dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel LAURIO, Maire.
Etaient présents : CAMPAGNE Jean Bernard - LASSALLE Daniel- MILHAVET Claude - PENE Robert -RANQUINE Monique -
Excusés : BERGES Annie - MINVIELLE Julien - PEREZ Cathy -PETRIAT Christian -TERQUEM Nathalie
Secrétaire de séance : TERQUEM Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 – Aide exceptionnelle à destination de la Commune de SERRES-SAINTE-MARIE, suite au phénomène météorologique du 22 décembre 2019

La commune de SERRES-SAINTE-MARIE a été touchée par une tornade le dimanche 22 décembre 2019.

Ce phénomène météorologique d'une rare intensité a occasionné de nombreux dégâts.

Pour apporter son soutien à la commune sinistrée, Monsieur le Maire de BESINGRAND propose à l'Assemblée délibérante de faire un don de 1000 € (mille Euros) à la commune de SERRES-SAINTE-MARIE.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de don à la commune de SERRES-SAINTE-MARIE,

CHARGE Monsieur le Maire de mandater la somme de 1000 € à la commune sinistrée.

2 Remboursement des frais de branchement- Convention à signer

Par délibération en date du 16 octobre 2013, le Conseil Municipal a délibéré, afin de fixer les modalités et les tarifs de remboursement des frais des nouveaux branchements. La Commune prend en charge d'office la réalisation de la partie publique des nouveaux branchements, à la demande des propriétaires. Le propriétaire rembourse ensuite les frais de branchement à hauteur du coût des travaux. Le paiement est exigible à l'achèvement des travaux de branchement.

Il propose au Conseil Municipal un modèle convention qui pourrait être signé entre la Commune et les propriétaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE - le Maire à signer la convention ci-après.

3- Vote des subventions

- ACCA de Besingrand :	700 €
- ADMR :	200 €
- AMAYRA :	230 €
- Amicale des sapeurs pompiers :	150 €
- Comice Agricole de Lagor :	100 €
- Comité des fêtes de Besingrand :	2100 €
- Association Demain Ensemble	50 €
- Divers :	3550 €
- FNACA Comité Mourenx Lagor :	70 €
- Les Petits Loups de Pardies :	300 €
- Ligue contre le cancer :	50 €
- Mémoire du canton de Lagor :	100 €
- Restos du cœur de Mourenx :	50 €
- SSIAD du canton de Lagor :	200 €
- Association vivre ensemble :	150 €

Le Maire lève la séance.